

Pierre et Pascal condamnés en appel à payer 21200 euros !

écrit par Christine Tasin | 5 juin 2014



- ☒ Quelle honte pour notre pays ! Quelle justice aux ordres ! Une fois de plus, deux poids deux mesures...A vomir.

Deux articles disant les craintes de Riposte laïque devant l'islamisation de la France, évoquant des réalités que chacun voit à l'oeil nu, valent à leurs auteurs, Pierre Cassen et Pascal Hilout 12200 euros d'amende (même somme que lors du premier jugement) et 9000 euros pour les associations prétendument droidelhommistes plaignantes au titre des frais de justice !

Non seulement c'est la liberté d'expression qu'on assassine, non seulement l'on interdit, avec la menace judiciaire, de dire les dangers qui menacent notre pays sous le fallacieux prétexte de l'incitation à la haine, non seulement une Taubira peut faire voter une loi qui permet de laisser en liberté de véritables délinquants pendant qu'elle tente de museler par l'argent les patriotes qui ne pensent qu'à leur pays et leurs concitoyens, mais, en sus, il faudrait que les dits patriotes engraisent des associations déjà gavées de subventions et riches à millions...

On rappellera pour mémoire l'exemple de la LDH, emblématique...

<http://resistancerepublicaine.com/2014/la-ldh-possede-plus-de-deux-mil>

[lions-de-biens-propres-merci-le-contribuable-par-philippe-jallade/](#)

—

<http://resistancerepublicaine.com/2014/la-ldh-se-targue-detre-une-organisation-politique-a-t-elle-droit-a-ses-subventions-dassociation-par-philippe-jallade/>

Nos camarades n'en resteront sans doute pas là... Une telle injustice mérite un recours auprès de la Cour de cassation...

Christine Tasin